

Spécial nég

Des offres patronales décevantes

Tel que prévu dans le protocole de négociation signé entre le SPUL et la partie patronale en décembre 2003, les négociations ont débuté le 23 mars 2004. En date du 23 avril 2004, sept séances de négociation ont eu lieu.

Le Comité de négociation du SPUL a d'abord présenté le projet syndical adopté à la séance du Conseil syndical spécial du 27 février 2004. La partie patronale a ensuite déposé son projet et en a terminé la présentation le 20 avril dernier.

Nous avons déjà identifié, dans un précédent *SPULTIN* (volume 15, No 4, 9 mars 2004), les enjeux majeurs du projet syndical articulé principalement autour de l'attraction et de la rétention du corps professoral. Rappelons brièvement ces principaux enjeux :

- Un redressement important des échelles salariales afin qu'elles deviennent enfin concurrentielles avec celles des autres universités québécoises. Les *SPULTINs* publiés en décembre 2003, janvier et avril 2004 sur les comparaisons salariales avec l'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal ont démontré l'écart important entre les échelles salariales de l'Université Laval et celles de ces universités.
- L'abolition de la réduction automatique du plancher d'emploi et l'accroissement graduel du

nombre de professeures et professeurs pour assurer le développement de l'Université Laval et permettre d'atteindre, dans quatre ans, un ratio d'environ 18 étudiantes et étudiants par professeure ou professeur.

Sur ces enjeux majeurs, le dépôt patronal s'avère très décevant.

Une université en déclin sur le plan des effectifs professoraux

Les demandes syndicales prévoient l'abolition de la réduction automatique de 25 postes par année et un accroissement régulier du plancher d'emploi. La diminution constante du nombre de professeures et professeurs depuis 1995, l'augmentation des effectifs étudiants, particulièrement aux cycles supérieurs, et l'accroissement fulgurant des subventions de recherche obtenues pèsent de plus en plus lourd sur la charge de travail des professeures et professeurs.

À ce sujet, les offres patronales constituent un recul important : la réduction automatique du plancher d'emploi est maintenue, ce qui signifie que le corps professoral déclinera de 1 171, au 15 mars 2004, à 1 051 en 2009. En 2001, le nombre de professeures et professeurs cotisant au SPUL était de 1 213; il était de 1 191 en 2002 et de 1 169 en 2003. En comparaison, le nombre de professeures et professeurs à l'Université de Montréal, à l'automne 2001, était de 1 207. À l'automne 2003, il était de

1 284, ce qui représente une hausse de 6,4 % (77 postes) sur deux ans. Pour la même période, le nombre de postes à l'Université Laval chutait de 3,6 %.

La partie patronale justifie ici ses offres par la prudence : en effet, elle invoque l'incertitude créée par la disparition probable des programmes de Chaires de recherche, dont 62 ont été attribuées à l'Université Laval. Un prochain *SPULTIN* portant sur ce sujet démontrera que cette source de financement n'a pas constitué un élément déterminant de l'embauche au cours des cinq dernières années.

La valeur d'une professeure ou d'un professeur à l'Université Laval

Les demandes syndicales prévoient un rattrapage important de nos salaires pour qu'ils deviennent concurrentiels avec ceux payés dans les autres universités québécoises. L'écart, qui est important, doit être comblé afin que l'Université Laval puisse attirer et retenir les meilleurs professeurs et professeures. Les offres salariales de l'administration prévoient combler une partie seulement de cet écart. Selon la partie patronale, aux rangs d'assistant, d'adjoint et d'agrégé, les professeures et professeurs gagneraient 2 % de moins que leurs collègues de l'Université de Montréal. Au rang de titulaire, l'écart serait de 3 %. Les représentantes et représentants de l'Université Laval à la table de négociation ont invoqué la capacité limitée de payer de l'Employeur pour justifier ces offres.

Le *SPULTIN* est publié par le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

Esther Déom, présidente
Daniel Coulombe, vice-président
Maurice Gosselin, trésorier
Chantale Jeanrie, secrétaire
Michel Lefrançois, vice-président
Roger Thériault, vice-président

De plus, l'Employeur demande de retirer les montants forfaitaires actuellement versés aux professeures et professeurs qui prendront une retraite entre 55 et 60 ans.

Un choix crucial pour l'Université Laval

Ces offres patronales soulèvent des inquiétudes importantes : on peut se demander comment l'Université Laval entend maintenir sa position au sein des 10 grandes universités si elle continue d'affaiblir son corps professoral, en quantité d'abord et en qualité ensuite. En effet, il ne faut pas se faire d'illusion : il est utopique de penser attirer et retenir les meilleurs professeurs et professeures en leur offrant des conditions salariales inférieures à celles offertes dans les autres universités québécoises et une charge de travail qui s'alourdira au fil des années.

Les offres patronales montrent clairement que l'Université Laval a fait un choix : diminuer le nombre de professeures et professeurs et leur offrir des conditions salariales, améliorées bien sûr, mais encore inférieures à celles des autres universités québécoises.

L'administration de l'Université Laval est à l'heure des choix mais pas de celui qu'elle nous propose. En effet, il ne s'agit pas ici de choisir entre le nombre de professeures et professeurs et les salaires qui leur seront versés, mais entre une université en développement ou une université en déclin. Nous espérons que l'administration de l'Université Laval saura faire preuve de courage et de vision dans les décisions qu'elle sera amenée à prendre au cours des prochaines semaines.

Le SPUL 30 ans de solidarité, de collégialité et d'équité

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339
Téléphone : **656-2955** Télécopieur : 656-5377
Courriel : spul@spul.ulaval.ca
Sur la toile : www.spul.ulaval.ca

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30